

# OBLIGATIONS

(pour la protection du lac et son environnement)



LE LAC NAIRNE



De faire laver votre embarcation à la base de plein air avant de la mettre à l'eau (réf. règl. 350).



De gérer adéquatement sa vague en évitant de faire des bonnes vagues à moins de 300 mètres de la rive et dans moins de 5 mètres de profondeur d'eau.



À l'intérieur des bouées, la limite de vitesse est fixée à 10km/h. Toutefois, il est recommandé, en toute circonstance, de circuler uniquement à la perpendiculaire pour entrer et sortir à quai.



D'informer vos locataires des règlements et de leur remettre ce document.



## De respecter la zone de navigation attribuée au type d'embarcation ou activité sportive pratiquée.

### À l'intérieur des bouées

- Natation
- Embarcations non motorisées :
  - Canots
  - Embarcations à rame
  - Kayaks
  - Pédales
  - Planches à cerf-volant
  - Planches à pagaie

### À l'extérieur des bouées

- Bateaux à ballasts vides
- Bateaux (avec ou sans tractions)
- Chaloupes
- Motomarines
- Planches à surf à moteur (foilboard)
- Planches à voile
- Pneumatiques
- Pontons
- Voiliers

### Zone profonde du lac

- Bateaux à ballasts remplis
- Engins hydro-propulsés (flyboard)
- Motomarines à bras (pour faire du vertical)
- Motomarines spark trixx pour chandelle)

Le lac Nairne est magnifique et il fait bon y pratiquer des activités. Sa santé est toutefois compromise car il vieillit prématurément. Cela pourrait constituer un problème important pouvant empêcher les activités nautiques dans l'avenir.

La municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne (APELN) et l'Organisme des Bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) ont conçu ce document pour vous inviter à adopter une conduite qui pourra préserver la santé du lac Nairne à long terme.

Notre défi est d'éviter le brassage des sédiments du fond du lac ainsi que l'érosion des berges. Les sédiments contiennent le phosphore qui est à la source des éclosions de cyanobactéries. En respectant ces comportements, nous travaillons ensemble à assurer un lac en meilleure santé ainsi qu'un accès à long terme aux activités nautiques que vous chérissez. La survie du lac Nairne dépend de notre bienveillance à son égard.

Pour plus de détails, consultez le site Internet de l'APELN au [www.lacnairne.org](http://www.lacnairne.org)

## INTERDICTION (règlements)



De mettre à l'eau une embarcation à partir de votre propriété.



De conduire avec facultés affaiblies par la drogue, l'alcool, ou une combinaison des deux.



De déverser quoi que ce soit dans le lac ou sur le rivage.



De foncer délibérément sur les oiseaux ou tout autre animal qui se trouvent à la surface de l'eau.

## SENS COMMUN (savoir-vivre ensemble)



Les nageurs devraient signaler leur présence en se faisant accompagner d'une embarcation ou en traînant un ballon visible.



Gérer sa conduite et sa vitesse pour la sécurité de tous.



Le jour, ajuster le son respectueusement et éviter le bruit entre 23h00 et 8h00



Éviter le cabrage pour ne pas remuer les sédiments au fond du lac et générer des vagues qui causeront l'érosion des rives.